Malauzat

Saint Genès l'Enfant
Les Moulins Blancs

Bulletin Municipal 2006

Bulletin municipal 2006

MALAUZAT

Saint Genès l'Enfant - Les Moulins Blancs

SOMMAIRE

L'édito du Maire---------- 1

Actualité communale

- Service Public d'Assainissement Non Collectif----------2
- Sécurité routière ----------2
- Bilan des travaux ----------3
- Budget communal ----------4
- Données fiscales ----------4
- Plan Local d'Urbanisme --5
- Brèves informations--------6

Riom-Communauté

- Réseau de transport urbain ----------7
- Pays de Riom, Pays d'Art et d'Histoire----------8
- Services culturels et activités sportives ---------8
- Elimination et valorisation des déchets ménagers --9

Nouvelles des juniors et seniors

- Le mot de l'école---------- 10
- Les aînés en voyage----- 10

Le mot des Associations

- Parents d'élève de l'école ---------- 11
- Club de l'Amitié ---------- 11
- Etoile Sportive des Volcans ---------- 11
- Compagnons de Marcoin ---------- 12
- Gym à Malauzat ---------- 13
- Rando VTT---------- 13
- Société de pétanque----- 15
- Le mot des chasseurs --- 15
- Club Pyramide---------- 15

Nos joies, nos peines

- Etat-civil 2005 ---------- 16

Renseignements et numéros utiles----- Erreur ! Signet non défini.

L'édito du Maire, Jean-Paul Ayral

L'année 2005 s'est terminée sur une grande satisfaction : de nombreux foyers ont répondu à l'enquête sur la sécurité routière par écrit ou verbalement, cela démontre certes que le problème est bien là (nous n'en doutions pas) et prouve surtout l'intérêt porté à la sécurité routière, la prise de conscience et la volonté, affichées par chacun, d'apporter des solutions.

Cette volonté d'améliorer est globale, déterminée, et émane non seulement des automobilistes mais également des promeneurs pour sécuriser les itinéraires piétonniers. Merci à vous tous pour cette prise de conscience, pour cette coopération qui facilitera le choix des solutions et leur mise en œuvre. Vous trouverez dans les pages intérieures l'état d'avancement de l'étude.

Il est de tradition dans cet édito de faire un bilan sur les travaux de l'année écoulée : c'est un résultat en demi teinte que nous vous présentons plus loin, un seul grand projet ayant été réalisé. Les causes en sont multiples : la liste des projets en début d'année parfois optimiste, la diminution des aides de l'état obligeant les collectivités Régionale et Départementale d'en revoir, à juste titre, le volume et de recentrer leurs aides apportées aux communes induisant des choix cornéliens dans les projets, et puis il y a les entreprises : celles-ci pratiquent le surbooking, et subissent les périodes d'intempéries désorganisant les plannings les plus sérieux.

En 2004 et 2005 nous avions limité l'augmentation des impôts locaux, je crois que pour 2006 si nous voulons garder une marge suffisante en excédent de fonctionnement, qui elle seule permet de faire des investissements, il nous faudra augmenter légèrement plus que ces deux dernières années et/ou augmenter le nombre de constructions… et en matière de construction comme vous le savez le territoire français est le patrimoine de la nation, chaque commune en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Il semblerait facile d'augmenter nos recettes fiscales par le biais de nouvelles constructions. Nous avons l'obligation de le faire harmonieusement, en répondant aux besoins de tous, de façon économe tant sur l'occupation du sol que dans la mise en place des infrastructures nécessaires, en préservant les espaces naturels, etc. C'est pourquoi nous avons prescrit la révision du POS devenu PLU (Plan Local d'Urbanisme) et pour laquelle nous vous mettrons à contribution lors du déroulement de la procédure et en particulier par le biais de l'enquête publique.

Riom-Communauté avance sur de grands projets : l'ancienne manu, la zone d'activité Espace Mozac (le RD986 sera entièrement remanié pour sécuriser, faciliter la circulation, et améliorer l'attractivité de la zone), le plan d'accueil des gens du voyage par l'ouverture de haltes mais qu'il faut compléter et poursuivre par des habitats adaptés, des terrains familiaux et en 2006 la contribution de chaque commune membre sera nécessaire pour aller plus loin dans la mise en place de ce plan de solidarité.

Je voudrais terminer en remerciant nos employés pour le travail réalisé tout au long de cette année 2005, leurs tâches ne sont pas toujours faciles mais ils les accomplissent avec dévouement et avec professionnalisme.

Meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite pour vous et tous vos proches en 2006.

Le Conseil Municipal et les employés de la Commune, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Actualité communale

Le Service Public Assainissement Non Collectif

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 reconnaît l'intérêt de l'assainissement autonome et les arrêtés du 6 mai 1996 et 22 mai 1997 en précisent les modalités de contrôle par les collectivités locales.

Cette loi du 3 janvier 1992 a également fait obligation aux communes de prendre en charge le contrôle de ces assainissements autonomes avant le 31 décembre 2005.

Pour autant ces assainissements autonomes ne sont autorisés que dans certaines zones déterminées par la collectivité. Après une étude de zonage, elle définit en fonction de critères tels que : densité de constructions, nature du sol, topographie, coûts, etc. les zones où les eaux usées seront traitées collectivement et les zones où un assainissement autonome sera acceptable. Cette étude se concrétise par un schéma directeur d'assainissement sur le territoire. La commune de Malauzat a établi son schéma directeur d'assainissement en 1998. Ces installations autonomes doivent obéir à un certain nombre de critères tel que le choix des dispositifs et leur entretien.

En 2005 les communes ont transféré cette compétence au S.I.A.R.R. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom) qui est chargé désormais de :

- vérifier le bon fonctionnement des installations existantes et le cas échéant de préconiser une réhabilitation
- vérifier la conception et l'implantation des dispositifs pour toute nouvelle installation (à cet effet une demande d'installation sera faite par le pétitionnaire en même temps que la demande du permis de construire)
- vérifier la bonne exécution des ouvrages avant recouvrement
- la communication et de la sensibilisation auprès de la population.

La commune informera, individuellement, tous les propriétaires concernés dans le courant du 1er trimestre par courrier précisant les droits et devoirs de chacun.

En 2006 le S.I.A.R.R. procédera à un certain nombre de vérification d'installations existantes sur le territoire du syndicat.

Pour toute information complémentaire vous pouvez vous adresser directement au S.I.A.R.R., 6 Grande Rue, 63200 Ménétrol, M S. Pommier tél. 04 73 64 83 04 ou en mairie de Malauzat tél. 04 73 79 20 06.

L'étude de sécurité routière

L'étude initiée par la commune et menée par la subdivision de la DDE de Châtel, avec l'aide de la Cellule Départementale d'Exploitation et Sécurité (CDES) se déroule en deux phases : étude diagnostic, puis proposition de solutions et programmation pluriannuelle (si nécessaire) des travaux.

Actuellement nous en sommes à la 1ère phase. Le CDES a réalisé dans la première quinzaine de décembre des mesures de vitesse et le comptage des véhicules en 6 points de la commune et ce sur 6 jours. Une analyse macro des relevés ne fait pas apparaître une vitesse excessive : 53 km/h de moyenne, mais on trouve des valeurs de l'ordre de 75 km/h qui sont plus inquiétantes. Une analyse plus fine est en cours portant sur les plages horaires des relevés.

Durant la même période, le CDES a étudié le contexte environnemental. Cette analyse fait ressortir : les problèmes de cohérence entre la signalisation verticale et la signalisation horizontale, les habitudes des usagers, que ce soit en rase campagne, en périurbain ou en zone urbaine.

Ce même travail sera réalisé au niveau des carrefours, signalisation adaptée ou non, régime de priorité, etc. Enfin le CDES après étude du fichier des accidents fait remonter, pour les routes départementales une zone particulièrement dangereuse sur le RD762A (déviation Volvic / Sayat) avec 7 accidents, dont un mortel.

Vous avez été nombreux à répondre par écrit à l'enquête sur la sécurité routière. D'autres l'ont fait verbalement en mairie ou de manière informelle. C'est un retour important et riche d'enseignements.

Une première analyse montre les risques que vous rencontrez et à quels endroits. Une deuxième analyse donne les solutions que vous préconisez. Si pour la première tout le monde est à peu près unanime, il n'en est pas de même pour la deuxième où les préconisations sont assez contrastées.

La première phase devrait se terminer fin janvier et permettre le démarrage de la seconde pour aboutir aux propositions de solutions, fin février 2006.

La conclusion de la deuxième phase pourrait, pour ceux qui le souhaiteraient, faire l'objet d'une présentation, suivie d'un échange avant délibération du Conseil municipal.

Actualité communale

Les travaux prévus et réalisés

Les travaux prévus en 2005

- Restauration de l'appartement situé au-dessus de la Mairie
- Démolition de bâtiments en ruine
- Aménagement du RD405 et entrée de la rue des Moulins Blancs
- Aménagement du calvaire et de la grotte rue des Moulins Blancs
- Aménagement d'un chemin piétonnier à St Genès l'Enfant
- Mise en sécurité des installations électriques de l'école
- Acquisitions foncières

Les travaux réalisés en 2005

Seul l'aménagement du RD405 et de l'entrée de la rue des Moulins Blancs, est terminé à ce jour : mise en place de trottoirs, de places de stationnement, d'un réseau d'eaux pluviales, enfouissement des réseaux aériens, réfection des clôtures, intégration du point propre, entrée du terrain de la salle polyvalente, plantations et mobilier urbain ont redonné un nouveau look à ce carrefour même sous la neige comme nous le montre cette photo ci-contre et celle de la première page de couverture.

La mise en sécurité des bâtiments scolaires au niveau électrique a été réalisée durant les vacances scolaires de Noël ainsi que pour la salle polyvalente.

Toujours pour l'école, la clôture de la cour, très vétuste et dangereuse, a été rénovée très efficacement par nos employés communaux : réfection de la structure et remplacement du grillage.

L'aménagement du calvaire, de la grotte rue des Moulins Blancs et du chemin piétonnier a commencé début janvier. Nous prévoyons une fin des travaux pour mars-avril 2006.

La démolition des bâtiments en ruine débute également mi-janvier par celui des Moulins Blancs (il se trouve au-dessus de la grotte), à la suite c'est celui rue de la Mairie qui devrait l'être. Les pierres de Volvic seront récupérées par nos employés municipaux et serviront pour de petits aménagements : bac à fleurs, mise en valeur du petit patrimoine, (croix…), exécution de murets, etc.

Point propre réaménagé de Saint Genès l'Enfant

Pour la restauration de l'appartement au-dessus de la Mairie, aucune subvention ne nous ayant été accordée, après des choix difficiles, nous avons décidé d'abandonner ce projet. Nous ne réaliserons que les travaux d'entretien sur les peintures extérieures. Cet appartement est loué depuis le 1er octobre.

Plusieurs acquisitions foncières ont été initiées en 2005 :

- 3 parcelles en limite de la cour d'école de Malauzat
- 2 parcelles sur St Genès l'Enfant pour résoudre le point noir place de la Fontaine / chemin de la pisciculture
- 1 parcelle en entrée de bourg de Malauzat pour un projet de parking.

Pour la première opération foncière, la vente a été conclue en fin d'année, pour les deux autres les procédures sont en cours.

Travaux envisagés sur 2006

Nous allons finaliser l'étude pour l'aménagement de la place de la Fontaine et du chemin de la Pisciculture : élargissement de la voirie, création d'un chemin piétonnier, mise en place du réseau d'eaux pluviales, enfouissement des réseaux aériens, sécurisation de l'intersection avec la route de Marsat, réhabilitation de la fontaine, mise en place de mobilier urbain et création de quelques places de stationnement.

Les travaux pourraient commencer au dernier trimestre de 2006.

Nous allons également réaliser un certain nombre de projets de plus petite envergure : construction de murets à St Genès, exécution d'une aire de stockage de matériaux nécessaires à nos employés, aménagement d'un local d'archivage dans le sous-sol de la mairie, aménagement de l'aire de jeux à la Garenne, construction d'un local technique pour les employés de la voirie.

Actualité communale

Le budget communal

Budget primitif de la section fonctionnement en 2005 (429 491 €)

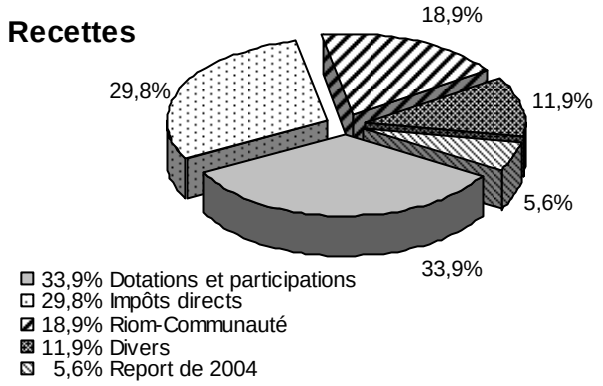

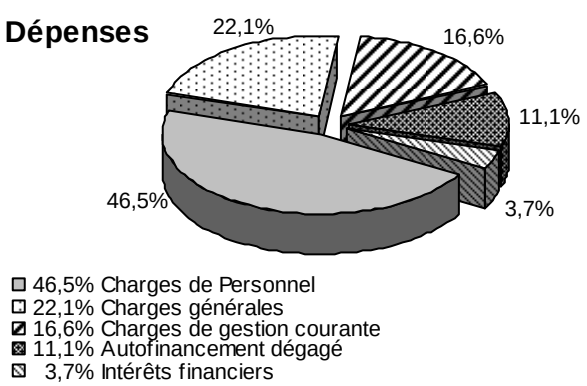

Budget primitif de la section investissement en 2005 (613 317 €)

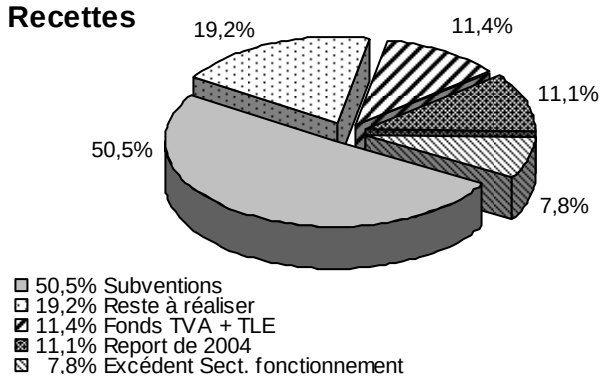

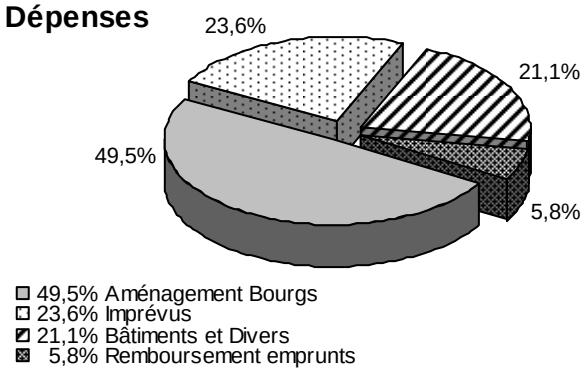

Données fiscales sur le territoire de Riom-Communauté

Taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti, sont de la compétence des communes qui en votent chaque année les taux.

Taux des Communes en 2004	Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Cellule	9,42	13,81	76,11
Le Cheix-sur-Morge	9,31	17,32	90,20
Enval	8,34	8,20	71,56
Malauzat	5,41	10,09	46,56
Marsat	13,09	15,19	75,00
Ménétrol	12,38	11,30	85,33
La Moutade	11,20	19,56	91,16
Mozac	13,98	18,95	82,48
Pessat-Villeneuve	8,30	10,12	49,11
Riom	16,72	26,03	84,20
Saint-Bonnet près Riom	13,05	14,64	82,54

Source : Bilan d'activité 2000-2004 de Riom-Communauté en novembre 2005

Taux départemental moyen 2004	13,14	17,87	70,24
Taux national moyen 2004	14,17	18,12	43,14

Actualité communale

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplacera le Plan d'Occupation des Sols (POS)

La commune de Malauzat a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 2005, de procéder à la révision du Plan d'Occupation des Sols qui va devenir Plan Local d'Urbanisme, un changement institué par la Loi dite Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

Les dispositions de la loi SRU, promulguée le 13 décembre 2000 impliquent la mise en place de nouveaux documents d'urbanisme. Les schémas directeurs et les plans d'occupation des sols sont remplacés respectivement par les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU). Le but premier de cette loi est de dépasser, désormais, les simples logiques foncières, qui aboutissaient à la juxtaposition de zones fonctionnelles, pour aujourd'hui mettre en œuvre un projet urbain global prenant en compte le territoire communal dans son ensemble.

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

Tout comme le POS, le PLU est le document fondamental qui définit la politique d'urbanisme de la commune et qui la traduit réglementairement par des zonages et des prescriptions. Il prévoit et organise l'avenir du territoire, définit et réglemente l'usage des sols. Il localise les emplacements réservés pour les voies et ouvrages publics, les installations et projets d'intérêt général… Il diffère toutefois du POS. La loi SRU a en effet apporté des modifications sur le fond et sur la forme. Tandis que le POS fixait les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, le PLU doit définir un Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) et il fait l'objet d'une concertation, notamment avec la population, tout au long des études.

Les zonages découpent le territoire communal en 4 types de zones :
Zones U : zones urbanisées ou immédiatement urbanisables
Zones AU : zones d'urbanisation future
Zones A : zones réservées exclusivement à l'activité agricole
Zones N : zones naturelles et forestières à protéger
Les prescriptions, en fonction du zonage, fixent la destination des sols (habitat, activités économiques...) et encadrent les projets de construction (volume, implantation sur le terrain, aspect extérieur, desserte...)
Le PLU est un document juridique de portée générale, il s'impose à tous.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui est l'expression de la politique d'urbanisme que souhaite mener le conseil municipal, sera finalisé pour l'année 2008.

Actualité communale

Brèves informations

Les Malauzaires peuvent faire appel au service du transport à la demande même le samedi matin. En effet, Riom-Communauté a choisi de supprimer les navettes mises en place à destination du marché de Riom le samedi et de remplacer ce service par le transport à la demande. Ce service permet de se déplacer vers différents points d'arrêt proposés à Riom. Pour en savoir plus, consulter la rubrique « Réseau de Transport Urbain » en page 7.

A compter du 1er février 2006, les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie et mairie annexe sont revus. Retrouvez ces nouveaux horaires en page **Erreur ! Signet non défini.**, rubrique « Renseignements et numéros utiles ».

La permanence en mairie, assurée tous les mercredis par le premier adjoint Georges Désémard se tient dorénavant de 16 h à 17 h. Quant à la responsable du C.C.A.S., Françoise Bouthors, prendre contact avec elle et convenir du jour de rendez-vous.

Dans un souci constant d'améliorer la qualité de vie de ses 32 000 habitants et de favoriser l'attractivité du territoire, Riom-Communauté s'attache à développer des équipements à votre service : piscine de Cerey, bibliothèques, musées et service Animation du patrimoine. Pour en savoir plus, consulter la rubrique « Activités et services culturels de Riom-Communauté » en page 8.

Pour ceux qui disposent d'une connexion Internet, n'hésitez pas à consulter régulièrement le site Web de Riom-Communauté : www.riom-communaute.fr pour y retrouver les dernières actualités de notre communauté.

Est-il besoin de rappeler une nouvelle fois que les points d'apport volontaire de déchets ménagers recyclables dits « Points propres » ne doivent pas être l'objet de dépôt sauvage, et qu'il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de les garder propres. Souvenons-nous, que nous disposons d'une déchetterie accessible à tous et située sur la commune de Volvic. Horaires d'ouverture, du mardi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h jusqu'à 16 h 45 en période hivernale et 17 h 45 autrement.

Comme chacun d'entre nous l'a constaté, des abribus paysagés, en bois, ont été installés pour les ramassages scolaires. Malheureusement, celui de Saint Genès l'Enfant a subi maints dégâts de vandalisme depuis son installation. Une face latérale avait été « littéralement explosée ». Depuis, cet abribus a été remis en état, bénévolement, par Monsieur Lucien Grisoni, que la municipalité tient à remercier au nom de la commune.

Si vous avez une épave automobile ou un vieux matériel agricole à enlever, signalez le en mairie en précisant vos coordonnées, la description de l'épave et sa localisation. Aucune participation financière n'est demandée, l'opération étant financée cette année encore par le Conseil général.

Nos amies les bêtes, en liberté sur le domaine public, peuvent occasionner des désagréments par leurs déjections. Pensons à ceux qui se trouvent confronter à cela, parfois par mégarde, et apprenons à nos amis les chiens à « utiliser le caniveau », la propreté de la commune n'en sera que meilleure. Et puis, souvenons nous aussi que les aboiements répétitifs peuvent rapidement devenir une nuisance sonore.

Quand nous utilisons les salles polyvalentes afin de créer ou retrouver des moments conviviaux en famille ou entre amis, pensons aux riverains qui souhaitent garder ce calme de nos bourgs que nous apprécions tous. Alors, halte aux décibels aux heures tardives !

La municipalité tient à remercier tous ceux qui se sont investis pour fleurir leur balcon, terrasse ou jardin cet été, pour donner fière allure à notre village. A noter aussi, durant les fêtes de fin d'année, les illuminations toujours plus nombreuses, qui sont très appréciées par les passants. Continuons !

Riom-Communauté

Le réseau de transport urbain

NOUVEL AMENAGEMENT POUR LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Depuis janvier 2006, les habitants de l'ensemble des communes du territoire peuvent faire appel au service du transport à la demande même le samedi matin. En effet, Riom-Communauté a choisi de supprimer les navettes mises en place à destination du marché de Riom le samedi jusqu'alors non disponibles pour tous les habitants et de remplacer ce service par le transport à la demande. Ainsi, toute la population de Riom-Communauté peut en profiter. Ce service de transport public occasionnel (hors trajets scolaires et professionnels) permet, en complément des services réguliers existants et pour les zones non desservies par les bus, de se déplacer au prix d'un ticket de bus d'une des 11 communes de Riom-Communauté vers différents points d'arrêt proposés à Riom : Place de la Fédération, La Poste, la Gare SNCF, Place Eugène Rouher, Hôpital, CCAS de Riom, Cimetière. Pour cela, il suffit de contacter le Point Accueil du réseau au 04 73 38 08 09 la veille avant 18 h et de décider avec l'interlocutrice, d'une heure et d'un point de rendez-vous.

Depuis le 1er janvier le transport à la demande fonctionne donc du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30 et le samedi de 7 h 30 à 12 h 30.

Tarifs Ticket carnet : 0,75 € (vendu à l'agence par carnet de 10)
Ticket unité : 1,10 € (vendu à l'unité par le conducteur)

Le transport à la demande est aussi possible pour les personnes à mobilité réduite qui sont prises en charge devant leur domicile et déposées au plus près du lieu où elles souhaitent se rendre.

Ce service est assuré avec un véhicule à plancher surbaissé, climatisé et d'une capacité de 6 personnes.

RIOM-COMMUNAUTÉ FAIT UN PREMIER BILAN DU RÉSEAU DE TRANSPORT

Après un an d'activité, Riom-Communauté a dressé un bilan du réseau de transport urbain mis en place au niveau intercommunal.

D'une manière globale, le nombre d'usagers s'élève à 312 689 de septembre 2004 à septembre 2005. Il faut souligner que ce chiffre comprend l'essentiel des usagers dit « public scolaire » empruntant des lignes régulières mais qu'il concerne aussi les autres usagers du réseau faisant appel au transport à la demande excluant les trajets réguliers scolaires et professionnels.

- **Bon fonctionnement du transport à la demande**

Les résultats le révèlent, le transport à la demande a connu une évolution significative en terme de fréquentation : entre septembre 2004 et septembre 2005, le nombre de personnes qui ont fait appel au transport à la demande a augmenté de 162 %. Les bons résultats s'affichent pour les communes de Riom, Enval et Saint Bonnet près Riom. Les habitants du Cheix et de Cellule se familiarisent petit à petit à ce service. Quant aux autres communes, l'objectif pour Riom-Communauté est que ce service se développe et que les habitants optent pour la solution « transport à la demande » pour effectuer des déplacements ponctuels.

- **Les personnes à mobilité réduite, des usagers réguliers**

Là aussi les chiffres parlent d'eux-mêmes, les personnes à mobilité réduite font appel au transport de Riom-Communauté pour effectuer leurs déplacements : sur cette première période d'activité ce service a connu une augmentation de près de 35 % avec un pic de fréquentation en mai 2005 avec 122 usagers.

- **Les navettes scolaires**

Riom-Communauté a mis à disposition des écoles du territoire des navettes gratuites permettant aux élèves de se rendre dans les établissements intercommunaux sportifs et culturels. Un service bien exploité par les écoles qui peuvent organiser leurs activités plus facilement.

CONTACT POINT ACCUEIL

Pour tout renseignement sur les lignes, les services et les tarifs ou pour réserver au titre du transport à la demande, le Point accueil est à la disposition du public.

Contact : Point Accueil, place de la Fédération à Riom, Tél. 04 73 38 08 09, ouvert du lundi au vendredi de 9 h 15 à 12 h (sauf lundi matin) et de 14 h 30 à 18 h.

Riom-Communauté

Le pays de Riom, Pays d'Art et d'Histoire

Le Pays de Riom représente un des enjeux de la politique culturelle en cours de réflexion à Riom-Communauté. C'est un axe majeur du développement culturel, moteur du rayonnement du territoire. En avril 2005, le label « Pays d'art et d'histoire » est officiellement attribué à Riom-Communauté. Le 29 novembre 2005 voit la signature de la convention « Pays d'art et d'histoire » avec le préfet de Région.

Les enjeux du Pays de Riom sont de rendre le patrimoine accessible à tous, de susciter une appropriation de celui-ci par la population, de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés autour de l'intercommunalité et de rassembler toutes les dimensions patrimoniales du territoire.

Deux des principaux objectifs du Pays de Riom sont de sensibiliser les habitants à leur patrimoine pour développer un sentiment d'appartenance à une même collectivité et de sauvegarder, protéger et valoriser le patrimoine comme le pilier d'un cadre de vie agréable.

Services culturels et activités sportives de Riom-Communauté

Le musée régional d'Auvergne, Arts et Traditions Populaires, à Riom

Situé dans un ancien hôtel particulier à deux pas du musée Mandet et au cœur de la vieille ville de Riom, le musée régional d'Auvergne est un musée d'ethnographie. Inauguré en 1969, il a été conçu sur le modèle du musée national des Arts et traditions populaires de Georges Henri Rivière. Les collections présentées de façon thématique reflètent la vie rurale de la fin du XVIIIe, au début du XXe siècle, dans l'Auvergne historique (Puy-de-Dôme, Cantal, et bordures de l'Allier et de la Haute-Loire).

Le musée Lapidaire à Mozac

Situé à l'ouest de l'église abbatiale de Mozac ce dépôt lapidaire rassemble des fragments provenant de l'église actuelle ou d'édifices antérieurs à sa construction. Parmi les pièces les plus importantes, on trouvera des chapiteaux historiés ou à feuillages ainsi que des modillons à copeaux.

Le musée Mandet, musée des Beaux-Arts

Le musée Mandet se compose de deux hôtels particuliers séparés par une cour intérieure. Le premier bâtiment construit en 1707 pour Annet Dufraisse, écuyer du roi, selon l'illustre modèle de l'Hôtel de Rohan à Paris, est acquis par la ville de Riom en 1865.

Il est ensuite transformé en musée sous la direction de Francisque Mandet, conseiller à la Cour d'appel et Président de la Société des amis du musée puis inauguré le 23 décembre 1866.

Le second bâtiment date pour l'essentiel des XVe et XVIIIe siècles. Au début du XIXe siècle, il était devenu la propriété de la famille Desaix. Acquis par la ville de Riom en 1963, il est utilisé comme extension de l'Hôtel Chabrol pour présenter une riche donation d'art décoratif (la collection Richard) reçue par la ville en 1979.

Un réseau de bibliothèques gratuites pour les habitants de Riom-Communauté

bibliothèques DE RIOM COMMUNAUTÉ

Depuis janvier 2005, l'ensemble des bibliothèques du territoire de Riom-Communauté forme un réseau destiné à mettre en place des actions en faveur de la lecture. Les bibliothèques de Cellule, Enval, Le Cheix sur Morge, Marsat, Ménétrol, La Moutade, Mozac, Riom et Saint-Bonnet-près-Riom travaillent ensemble pour vous offrir des services renforcés et diversifiés.

Il s'agit de permettre à chacun d'accéder gratuitement et au plus près de son lieu d'habitation à des livres, revues, cassettes audio et vidéo, CD et DVD.

Les bibliothèques ont une mission d'information, d'animations et de formation. Ce sont des lieux d'ouverture à la connaissance, de vie, de débat et d'information sur les sujets d'actualités, des lieux de détente, de loisirs et de plaisir !

Riom-Communauté

Les bibliothèques de Riom-Communauté vous proposent près de 100 000 livres (ouvrages de fiction mais aussi documentaires, livres pratiques, bandes dessinées, albums pour les tout-petits, etc.), revues, documents audiovisuels et multimédia (CD Rom en consultation sur place et en prêt) pour adultes et enfants.

La consultation sur place et le prêt sont gratuits pour les habitants de Riom-Communauté. Pour emprunter, il suffit de s'inscrire. La carte de lecteur donne accès à l'ensemble des bibliothèques et permet d'emprunter dans la bibliothèque d'une commune des documents appartenant aux collections d'une autre bibliothèque du réseau.

Horaires d'ouverture des bibliothèques

- Enval : lundi 16 h 30 à 17 h 30, mardi 14 h 30 à 15 h 30 et jeudi 16 h 30 à 18 h 30, rez-de-chaussée de la mairie
- Marsat : mercredi 13 h 30 à 15 h, jeudi 16 h à 17 h 30 et samedi 9 h 30 à 10 h 30, à la mairie
- Mozac : lundi 16 h 30 à 18 h 30; en hiver, mercredi 14 h 30 à 17 h 30 et en été, mercredi 15 h à 18 h, derrière la mairie, dans la cour de l'école
- Riom : mardi 14 h à 20 h, mercredi 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30, jeudi 10 h à 17 h, vendredi 14 h à 18 h 30 et samedi 10 h à 17 h - 5 bis rue Croisier

Pour plus de détails sur les tarifs des musées et bibliothèque et les horaires d'ouvertures au public, consulter :

Musée des ATP : 10 bis rue Delille Riom, tél. 04 73 38 17 31
Musée Lapidaire de Mozac : Place de l'Abbaye, tél. 04 73 38 99 94
Musée Mandet : 14 rue de l'Hôtel-de-Ville Riom, tél. 04 73 38 18 53
Bibliothèque Intercommunale : 5 bis rue Croisier Riom, tél. 04 73 64 63 00

La piscine Béatrice Hess au Cerey

Baptisée Piscine "Béatrice Hess" du nom de la Championne Olympique de natation le samedi 21 mai 2005, cet équipement moderne pour des activités ludiques et sportives comprend un bassin sportif de 25 m par 15 m, un bassin ludique, une pataugeoire et un bassin de réception de toboggan.
Les plus : geysers, toboggan, cascade, champignon à eau, hammam, solarium et plage de verdure avec des jeux pour enfants, espace cafétéria et espace beauté et des activités toute l'année.
Pour les horaires d'ouverture au public et les tarifs, consulter :
Piscine Béatrice Hess place de l'Europe Riom, tél. 04 73 64 45 50

L'élimination et la valorisation des déchets ménagers

La compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » incombe à Riom-Communauté depuis le 1er janvier 2003. Auparavant, le conseil communautaire du 19 septembre 2002 avait instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.). Conformément à la pratique antérieure de la plupart des communes, Riom-Communauté répercute sur le contribuable le coût intégral du service (2 716 594 € en 2004). La mise en place d'un zonage (1 commune = 1 zone) permet de lisser sur 7 ans l'harmonisation visant à un taux unique en 2011. Pour la commune de Malauzat le taux de la T.E.O.M. était de 14,00 % en 2004.

Dans un contexte national où les coûts de gestion des déchets sont en augmentation, et compte-tenu de l'histoire du Syndicat du Bois de l'Aumône, la maîtrise des coûts constitue un objectif prioritaire pour celui-ci.

Le coût par habitant :

Collecte traditionnelle	28,59 euros
Points propres	2,96 euros
Déchetterie	2,59 euros
Total bloc collecte	**34,14 euros**
Centre de tri	2,70 euros
Transfert	11,66 euros
Enfouissement	24,94 euros
Valorisation	12,41 euros
Décharge de Culhat	2,06 euros
Total bloc traitement	**53,77 euros**
Total général	**87,91 euros**

Source : Rapport 2004 du SBA sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Ne manquez pas de lire le magazine d'informations du Syndicat du Bois de l'Aumône joint en annexe au bulletin municipal !

Nouvelles des juniors et seniors

Le mot de l'école

Les 68 élèves de l'école publique ont retrouvé leur école en septembre avec Mylène Jarry, Valérie Rochon remplacée depuis par Françoise Vaux et Myriam Nurit qui assure aussi la direction.

Depuis la rentrée, plusieurs travaux ont eu lieu : on a rénové le grillage, remis aux normes l'électricité et changé tous les appareils de chauffage.

Les enfants ont eux retrouvé leurs activités scolaires et participent à plusieurs projets : piscine, projet lecture « étamine », chorale, projet « école et cinéma »… sans oublier le projet d'école : vivre ensemble, faire ensemble. De quoi remplir toutes les petites têtes !

En marge du mot de l'école, la municipalité tient à remercier Madame Lissandre, la précédente directrice de l'école primaire de Malauzat, et lui souhaiter réussite dans sa nouvelle affectation.

La municipalité souhaite à la nouvelle directrice, Madame Nurit, succès dans cette fonction.

Les aînés en voyage à Roquefort

Samedi 3 septembre 2005, la municipalité et les membres du C.C.A.S. organisaient un voyage en autocar destiné aux aînés de la commune. Quelques 43 personnes, parmi les plus de 65 ans et leurs invités ainsi que des membres du Conseil municipal, prenaient la direction de Millau.

Plus tard, le groupe traversait le viaduc dont la hauteur culmine à 343 mètres au-dessus du Tarn et se dirigeait vers Roquefort pour une visite guidée des fameuses caves à fromage. Le repas de midi permettait d'échanger ses impressions autour de la table.

Puis, la journée continuait avec un passage sous le pont afin de lui donner une perspective différente. Les commentaires d'un guide mettaient en avant le défi technique de l'édifice.

Le mot des Associations

Association des Parents d'élèves de l'école primaire de Malauzat

Les membres de l'Association des Parents d'Elèves souhaitent leurs meilleurs vœux aux habitants de la commune pour l'année 2006.

L'Association remercie tous ceux qui par leur action, permettent de soutenir financièrement et moralement l'équipe enseignante dans sa quête d'offrir une scolarité enrichissante à chaque enfant, et qui contribuent ainsi à l'aboutissement du projet d'école.

La « Fête de Noël » a eu lieu le 16 décembre 2005. Lors de cette soirée, les enfants ont pu recevoir leurs cadeaux des mains du Père Noël, après avoir interprété les traditionnels chants de Noël et effectué quelques pas de danse.

Il faut retenir la date du 24 juin 2006, journée au cours de laquelle se déroulera la « Fête de l'école ».

La photo de classe est maintenue.

Club de l'Amitié

Les adhérents du club de l'Amitié sont heureux d'adresser à tous, les meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2006 et remercient la municipalité pour la subvention attribuée ainsi que pour la visite organisée en vue de la découverte du viaduc de Millau le 3 septembre 2005.

Dix adhérents du club ont participé aux différentes visites :

- caves du Roquefort, documentation sur la fabrication, dégustation et achats.
- ensuite un bon repas pour permettre le maintien des forces physiques en vue de la visite commentée du viaduc de Millau.

Le 10 novembre 2005, tous les adhérents étaient présents pour le repas annuel au Moulin de Villeroze.
Malgré notre petit effectif, nos réunions mensuelles ont toujours lieu et sont appréciées.

Etoile Sportive des Volcans Malauzat

L'E.S.V. Malauzat vous remercie pour votre générosité lors du passage de ses calendriers et en profite pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2006.

Nos installations font que malgré les objectifs atteints de la saison passée (montée en promotion) et la bonne ambiance qui règne au sein du club, des jeunes de la commune partent chez nos voisins bien mieux équipés que nous.

Nous comptons entre l'école de foot, le bureau et les joueurs, 60 licenciés. L'équipe première évolue en promotion de district plus haut niveau jamais atteint par le club et se classe à une honorable 5ème place à mi-championnat. L'équipe 2 qui vient de redescendre après un bref passage en 2ème division se classe 3ème de sa poule.

L'E.S.V. Malauzat c'est aussi une entente avec les clubs de Châteaugay et de Sayat pour les catégories débutants, poussins, benjamins, 13 ans et 18 ans. Cette école de foot est en constante évolution tant au niveau des résultats que des effectifs. Les objectifs pour 2006 sont le maintien des 2 équipes en haut du classement si possible et surtout de garder l'ambiance qui règne au sein du club. Toutes personnes désireuses de participer soit en tant que joueur soit en tant que dirigeant seront les bienvenues.

Il faut savoir que le club fonctionne en grande partie grâce à ses nombreux sponsors que le club remercie et compte sur eux pour la saison prochaine.

Contact : E.S.V. Malauzat, rue du Musicien, 63200 Malauzat
Président : Thierry Mallet, 10 rue Guynemer, 63110 Beaumont, tél. 04 73 28 05 92
Secrétaire : Christophe Fayet, tél. 04 73 28 05 92

Le mot des Associations

Les Compagnons de Marcoin

Le but de notre association (loi 1901) est la mise en œuvre bénévole de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel de la commune de Malauzat.

Actions réalisées au cours de l'année 2000

❖ Hiver 2004/2005 :

Nous avons fini de débroussailler la voie communale n°28, dite « chemin des Seigneurs » et avons effectué des repérages dans ce même secteur.

❖ Dimanche 8 mai :

La deuxième édition de notre brocante de matériel de motoculture, jardinage et bricolage, place de l'Ecole, n'a pas atteint un nombre d'exposants satisfaisant tel que nous l'aurions souhaité. Pourtant, ici les amateurs peuvent vendre leurs outils superflus ou trouver la bonne affaire. Nous étudions donc une formule différente.

Brocante de matériel de motoculture

❖ Samedi 24 septembre :

Pour la troisième année consécutive, nous avons participé à l'opération « Nettoyons la nature » initiée par les magasins LECLERC. Les membres de l'association ont procédé au ramassage des détritus disséminés le long, des chemins de la commune et de la déviation reliant Volvic à Sayat. Des pneus et autres déchets hétéroclites ont été chargés dans des remorques avant d'être dirigés vers les filières de recyclage appropriées. Le volume ainsi récolté s'avèrent moins important que lors des précédentes actions. Il semble que les usagers prennent logiquement la bonne habitude d'apporter leurs rebuts dans les déchetteries.

❖ Dimanche 6 novembre :

La « Rando'terroir » organisée par l'Office de Tourisme de Riom. se déroulait principalement sur les chemins de Malauzat où nous sommes intervenus pour faire partager l'histoire et la légende du « chemin des Seigneurs ».

❖ Samedi 3 décembre :

Les Compagnons de Marcoin ont renouvelé le repas dédié au Téléthon en fédérant l'U.S.V. football, Rando VTT, la pétanque et les parents d'élèves.

Les 103 repas servis à la salle polyvalente ainsi que les dons nous ont permis de réunir la somme de 1307 € au bénéfice de l'AFM Téléthon.

Téléthon avec les musiciens de Tubaboom

Calendrier des actions programmées en 2006 pour Les Compagnons de Marcoin

❖ Hiver 2005/2006 :

Débroussaillage d'un nouveau chemin ; la voie communale n°26 dite de Bessat. Ce chemin, bordé de piquets en pierre de Volvic, démarre en haut de la Chabanne et rejoint Marsat au lieu dit Bessat.

❖ Mars :

Alevinage des ruisseaux de la commune.

❖ Courant 2006 :

La municipalité fait procéder cette année à la démolition de la maison en ruine située rue des Moulins Blancs. Ensuite, les Compagnons de Marcoin décaperons le sol pour mettre en valeur la coulée de lave.

❖ Septembre : Opération « Nettoyons la Nature ».

❖ Début décembre : Téléthon.

Voie communale n° 26 dite de Bessat

Le mot des Associations

Si vous êtes sensibles à l'environnement, si vous souhaitez nous rejoindre en tant que membre actif ou bienfaiteur de l'association « Les Compagnons de Marcoin », n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes également preneurs et récolterons volontiers tout témoignage relatif à l'histoire de Malauzat.

Contacts : Ghislain BROQUET 04 73 78 01 41
Bernard COLLIN 04 73 87 28 18
Christophe GUILLOT 04 73 87 90 72

Bonne et Heureuse Année à tous.

Gym à Malauzat

Cette année encore la « Dynamic Malauzat » a repris ses activités depuis le 12 septembre 2005. C'est avec plaisir que vous pouvez venir nous rejoindre tous les lundis de 19 h 15 à 20 h 15 et tous les mercredis de 19 h à 20 h à la salle polyvalente de Malauzat.

Laurence et moi-même nous serions contentes de vous aider à entretenir votre forme dans la bonne ambiance du groupe. Mais n'hésitez surtout pas à venir nous rejoindre même en cours d'année.

La « Dynamic Malauzat » vous souhaite à tous une Bonne et Heureuse Année 2006.

La Présidente

Rando VTT Malauzat

Rando VTT Malauzat vous souhaite une bonne année 2006.

Le club est heureux de vous offrir la primeur de son tout nouveau logo qui, nous l'espérons, ornera de nombreux maillots.

Randonnée tous les dimanches matin de 9 h à 12 h (y compris en hiver), rendez-vous devant la salle polyvalente de Malauzat, les débutants sont les bienvenus.

Renseignez-vous, inscrivez-vous auprès de :

Gérald PELETIER 18, rue de la garenne 63200 MALAUZAT ☎ 04 73 78 05 19 randovttmalauzat@aol.com	Gilles VINCENT 24, rue du champ des granges 63200 MALAUZAT ☎ 04 73 87 63 47 gilles.vincent10@wanadoo.fr

Le mot des Associations

Association des Moulins

L'Association des Moulins a tenu son assemblée générale le 1er décembre dernier à la Mairie annexe de Saint-Genès.
Son bureau a été reconduit pour la saison 2005-2006, à savoir :

- Président : J-L. Laudouze
- Trésorière : A. Roblin
- Secrétaire : M. Baligeac

De plus une quinzaine de membres très actifs compose ce groupe.

A l'heure de l'impression de ce bulletin, l'Association des Moulins a participé au Téléthon le 6 décembre 2005. Cent repas moules frites ont été servis à la salle polyvalente, et grâce à votre générosité la totalité de la recette a été remise à la coordination de Mozac soit la somme de 1 307 €.

Soirée d'Automne du 10 novembre 2005 de l'Association des Moulins

La nuit était tombée sur le bourg de Saint-Genès qui disparaissait peu à peu dans un épais brouillard. La buée recouvrait les carreaux de la salle polyvalente témoignant du froid qu'il faisait dehors en cette nuit de novembre.

Un agréable fumet flottait dans l'air et la seule odeur de brûlé qu'on pouvait sentir, à l'heure où s'embrasaient les cités, était celle du pain qui grillait dans le four. Il ne manquait que le tic-tac régulier de l'horloge, le bois crépitant dans la cheminée et le bruit des marteaux qui cassaient les noix, pour se croire à une soirée d'autrefois.

Car les rires étaient bien là, les amateurs de belote aussi et les enfants jouant sur le carreau au son de la vielle et du biniou distillé par Michel Auzillon et ses amis. Ils nous interprétaient une musique traditionnelle qui étonnait les petits et faisait danser les grands avec la gentillesse et la disponibilité qu'on leur connaît.

Mais peu avant il y avait eu les soupes, ces fameuses soupes qu'une centaine de nostalgiques étaient venus partager dans une ambiance conviviale.

Dans une salle polyvalente rénovée qui vibrait de nouveau, Suzanne avait préparé quatre recettes aussi simples que savoureuses :
La soupe aux potirons (potirons de Suzon)
La soupe au cresson (cresson sans limace de Mr Ch.)
La soupe aux choux (choux garantis bio de Dédé L.)
La soupe aux châtaignes (boîte 4/4 de chez Leclerc : sponsor de nos rendez-vous)
Et chacun voulait goûter chacune, finissant son bol ou son assiette avec délectation. C'est ainsi que toutes les préparations disparaissaient dans la bonne humeur. Tous les convives étaient ravis de renouer avec des choses aussi simples, et saluer le travail des organisateurs.

Enfin, il était temps de se séparer, alors tout le monde repartait content de sa soirée.

Et derrière les carreaux embués, les lumières s'éteignaient et le village pouvait enfin s'endormir enveloppé dans un épais brouillard.

Quant au programme 2006 à venir il sera le suivant :

- Vendredi 17 février : Diaporama/conférence « Sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle », à 20 h salle polyvalente de Saint-Genès. Entrée 1 €, verre de l'amitié compris.
- Dimanche 2 avril : Rassemblement de véhicules anciens, bourse d'échanges, expo et animations de rues dès 7 heures du matin à Saint-Genès - Les Moulins Blancs. Entrée 2 €

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2006.

Le Président.

Le mot des Associations

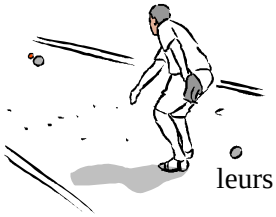

Société de pétanque de Malauzat

A l'orée de cette année 2006, le président et le bureau sont heureux de présenter tous leurs meilleurs vœux à l'ensemble des habitants de la commune.

Points sur les activités 2005

- 51 personnes ont été licenciées au cours de l'exercice 2005
- La participation au concours officiel a été sensiblement équivalente à l'année précédente
- Le voyage annuel s'est déroulé le dernier week-end de juin en région aveyronnaise dans une ambiance très festive
- Les rendez-vous du vendredi, place de l'école, sont restés des moments de détente très agréables

Programme 2006

- Samedi 18 février : Concours de belote suivi d'un dîner
- Samedi 4 mars : Remise des licences 2006
- Samedi 20 mai : Concours officiel en doublettes (après-midi)
- Samedi 10 et dimanche 11 juin : Voyage en région ardéchoise
- Septembre : Challenge avec Société de Crouzol (date non fixée)

Nous invitons toutes les personnes intéressées par la pratique du sport de boules à nous rejoindre le vendredi après-midi.

Le petit mot des chasseurs

Toujours avec ses vingt huit membres, notre petite société supporte les aléas du temps et de la vie avec un maximum de convivialité. Cette année encore nous avons consacré nos efforts sur le repeuplement et particulièrement celui du lapin. Les tableaux de chasse sont plutôt maigres mais heureusement, plus personne ne chasse pour se nourrir.

Malheureusement, notre cadeau de Noël a été de découvrir que notre agréable maison de la chasse avait été saccagée et vidée de nombreuses choses. Merci aux généreux visiteurs très respectueux du bien d'autrui !...

Tous les chasseurs vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2006 et vous donnent rendez-vous pour le traditionnel ball-trap à la fin du mois d'août.

Association Club Pyramide

Si vous aimez les jeux qui entretiennent la mémoire, développent l'esprit et s'amusent des astuces, notre Club Pyramide vous est ouvert tous les jeudis de l'année de 14 heures à 16 heures dans une atmosphère conviviale, à la salle polyvalente de Saint Genès l'Enfant.

A tous, BONNE ANNEE !
Monique Buisson

Nos joies, nos peines en 2005

Avis de Naissance

- **Thibaud, Nathan, Lucien JUILLARD** né le 7 mars 2005 à BEAUMONT
- **Lucile, Margaux SERANGE** née le 14 juin 2005 à CLERMONT-FERRAND
- **Mathis FAUCHER** né le 21 juin 2005 à CLERMONT-FERRAND
- **Lucas PINHEIRO** né le 30 juin 2005 à BEAUMONT
- **Andréa NEANT** née le 10 juillet 2005 à BEAUMONT
- **Kévin, Julien PICHOT** né le 15 juillet 2005 à BEAUMONT
- **Chloé, Sylvie, Françoise ALFF** née le 6 septembre 2005 à BEAUMONT
- **Karl, Loïs RABY** né le 30 septembre 2005 à BEAUMONT
- **Corentin, Josué GATIGNOL** né le 5 décembre 2005

Actes de Mariage

- **Mlle FARIA DA COSTA Emilia, Rosa et Mr MONFOUGA Claude, Henri** le 8 janvier 2005
- **Mlle PICHON Céline, Josette et Mr BOUTHORS Nicolas** le 7 mai 2005
- **Mlle CUBIZOLLES Sandrine, Monique et Mr SAHUT Olivier**, **Raoul** le 4 juin 2005
- **Mlle VEIGA Sandrine et Mr DINIZ David, Manuel** le 2 juillet 2005
- **Mlle MISTIAEN Magali, Brigitte, Lucianne et Mr MASSON-FAUCHIER Stéphane, Michel, Antoine** le 10 décembre 2005

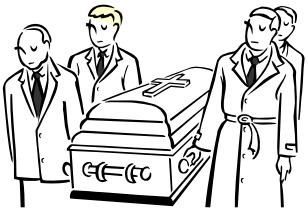

Avis de Décès

- **Mr Jacques, René, Jean-Marie POUPON** décédé le 18 janvier 2005 à CLERMONT-FERRAND
- **Mlle Claire, Paulette MAZET** décédée le 31 mars 2005 à RIOM
- **Mr Bernard, Raymond JOURDAN** décédé le 9 avril 2005 à MALAUZAT
- **Mme Odette, Virginie, Marcelle MARIE née PORTIER** décédée le 28 avril 2005 à RIOM
- **Mr Joseph, Gilbert PIEDPREMIER** décédé le 2 juillet 2005 à CLERMONT-FERRAND
- **Mr Paul, Albert THOUVENIN** décédé le 28 décembre 2005 à THIERS

Renseignements et Numéros utiles

Ouverture du secrétariat de mairie au public à compter du 1er février 2006

lundi
Saint Genès l'Enfant de 17h à 18h

mardi
Malauzat de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

mercredi
Malauzat de 14h à 17h

jeudi
Malauzat de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Saint Genès l'Enfant de 17h à 18h

vendredi
Malauzat de 9h à 12h et de 14h à 19h

Permanence des élus

Le maire : Jean-Paul AYRAL, sur rendez-vous,
- Malauzat, tous les vendredis de 15h à 19h
- Saint Genès l'Enfant le premier samedi du mois de 8h à 10h
- Malauzat le troisième samedi du mois de 8h à 10h

Le premier adjoint : Georges DESEMARD, sur rendez-vous,
- Malauzat, tous les mercredis de 16h à 17h

C.C.A.S. : Françoise BOUTHORS, sur rendez-vous

Permanence des autres adjoints et conseillers sur rendez-vous

Ecole de Malauzat : 04 73 87 60 80
Cantine-Garderie : 06 83 57 60 60

Numéros d'urgence - Renseignements utiles

SAMU : composer le 15
Pompiers : composer le 18
Gendarmerie nationale : composer le 17
Gendarmerie de Volvic, route de Marsat : 04 73 33 50 07

EDF (sécurité dépannage) : Numéro Azur 0 810 333 063
GDF (sécurité dépannage) : Numéro Azur 0 810 433 063
Service des Eaux-SEMERAP : service 24h/24h au 04 73 34 94 94
Assainissement :
- Malauzat contacter la SEMERAP , téléphone 04 73 70 74 24
- Saint Genès l'Enfant, Les Moulins Blancs, contacter la station d'épuration de Riom, téléphone 04 73 38 98 74

Trésorerie de Volvic : rue des Ecoles, 63530 VOLVIC, tél. 04 73 33 51 59. Ouverte de 8h30 à 12h et de 13 à 15h30
Hôtel des Impôts : 49-51, rue de Toulon 63200 RIOM, tél. 04 73 64 49 00
Accueil tous les jours, sauf samedi, de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30
Sous-préfecture : rue Gilbert Romme, 63201 RIOM Cedex
Ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 15h30 et vendredi de 8h30 à 13h
Assistantes sociales : Centre Circonscription Action Médico-sociale, 10 rue Antoine Arnaud, 63200 RIOM, tél. 04 73 64 53 60
S.I.A.D. (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile) : 21 ter, rue Jeanne d'Arc 63200 RIOM , tél. 04 73 38 42 64
Tous les jours, du lundi au vendredi de 8h à 16h30

Mairie de MALAUZAT
1, rue de la Mairie
63200 MALAUZAT
Téléphone : 04 73 79 20 06
Télécopie : 04 73 87 91 94
Messagerie : mairie.malauzat@wanadoo.fr